



2023-2025

Contrat Local de Santé

de la
Communauté d'Agglomération
Portes de France - Thionville



EDITO

La santé est l'une des composantes les plus importantes de la vie. Véritable ressource, elle permet à chacun de vivre sa vie dans les meilleures conditions possibles, tant sur un plan physique que mental. Elle permet également à chaque citoyen de s'adapter à son environnement et de s'accomplir au quotidien.

La crise sanitaire majeure que nous venons de traverser a renforcé le rôle et l'importance des collectivités locales dans le domaine de la santé, déjà engagées depuis plusieurs décennies et notamment au travers du Réseau Français des Villes Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé, dont la Communauté d'Agglomération est membre.

En ce sens, nous poursuivons notre mobilisation dans le domaine et renouvelons notre engagement aux côtés de l'Agence Régionale de Santé au travers d'un deuxième Contrat Local de Santé.

Véritable politique transversale issue de la synthèse des demandes de la population, des professionnels et des 13 communes du territoire, elle s'appuie sur toutes les compétences portées par la Communauté d'Agglomération. Qu'il s'agisse d'environnement, de petite enfance, d'habitat, de la préservation des ressources en eau, de sport et d'aménagement du territoire, toutes les politiques publiques communautaires ont un rôle à jouer sur les déterminants de la santé et conditionnent celle des habitants.

Avec le concours des communes du territoire et des nombreux acteurs de terrains, ce Contrat Local de Santé ambitionne de faire face aux défis d'aujourd'hui, notamment en termes d'environnement et de problématiques de santé mentale, dont la crise sanitaire en a révélé toute l'ampleur et plus particulièrement chez les jeunes et les personnes les plus fragiles socialement et économiquement.

Ce document pose les bases d'une politique de santé qui se veut évolutive et participative. Celle-ci est amenée à s'enrichir tout au long de sa mise en œuvre et nous invitons chaque habitant et chaque acteur à s'engager à nos côtés afin de contribuer à améliorer la qualité de vie des habitants du territoire.

Pierre Cuny

*Président de la CAPFT
Maire de Thionville
Conseiller départemental de la Moselle*

Jean-Christophe Hamelin-Boyer

*Assesseur délégué à la Santé de la CAPFT
Adjoint au Maire de Thionville*

LA SANTÉ EN QUELQUES MOTS	3
L'ÉLABORATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ	4
LES 5 PRIORITÉS DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DE LA CAPFT	7
1 Accès à la santé, aux droits et aux soins	8
2 - Le bien-être et la santé mentale	10
3 - Les maladies métaboliques, cardiovasculaires et les cancers	12
4 - La santé environnementale	14
5 - La lutte contre le tabagisme	16
LES 25 ACTIONS DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ	18
LES PARTENAIRES DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ	19

SOMMAIRE



LA SANTÉ EN QUELQUES MOTS

DÉFINITION DE LA SANTÉ

La Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville (CAPFT) affiche la volonté de mener une politique de santé faisant écho à la définition positive de la santé de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) qui la définit comme « un état de complet bien-être physique, mental et social. La santé est donc perçue comme une ressource de la vie quotidienne, et non comme le but de la vie ; c'est un concept positif mettant l'accent sur les ressources sociales et personnelles et sur les capacités physiques ».

La santé est la mesure dans laquelle un groupe ou un individu peut d'une part, réaliser ses ambitions et satisfaire ses besoins et d'autre part, évoluer avec son milieu ou s'adapter à celui-ci (Charte d'Ottawa, 1986).

INSCRIRE LA SANTÉ DANS TOUTES LES POLITIQUES PUBLIQUES ET POURSUIVRE L'ENGAGEMENT PRIS AUPRÈS DU RÉSEAU FRANÇAIS DES VILLES SANTÉ DE L'OMS.

Afin de s'inscrire dans cette conception dynamique et globale, l'objectif de la politique santé est d'agir sur les déterminants de la santé. Ce sont aux conditions de vie (logement, habitat, transport, nourriture), aux conditions de travail, à la qualité de l'environnement et des relations sociales, à la culture qu'il faut s'intéresser pour améliorer la santé de tous et notamment pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

En ce sens, la CAPFT est membre du Réseau Français des Villes Santé (RFVS) de l'OMS et s'engage à suivre les orientations et engagements de l'OMS pour la santé.

En effet, les villes et leurs intercommunalités possèdent les compétences et les ressources nécessaires pour promouvoir la santé. Les pouvoirs très divers des Maires et Présidents d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) permettent à ceux-ci d'agir sur la plupart des éléments de la vie quotidienne des habitants. Ces pouvoirs facilitent la mise en œuvre de démarches concertées et interpartenariales, ce qui est le fondement même de la démarche Ville-Santé.

C'est dans ce cadre que la CAPFT s'engage dans son deuxième Contrat Local de Santé (CLS), avec pour ligne de mire la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

L'ÉLABORATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ



Le Contrat local de santé de la communauté d'agglomération se compose de 5 grandes priorités de santé, élaborées à partir :

[D'un diagnostic de santé du territoire

Afin de mener une politique de santé cohérente fondée sur des données fiables et objectives et de répondre aux attentes des acteurs de terrain, un diagnostic local de santé a été élaboré en 2022 avec :

- une enquête quantitative réalisée en interne avec la collecte de données issues de différentes sources,
- des entretiens individuels avec les 13 Maires de chaque commune du territoire,
- des enquêtes en ligne auprès des habitants (304 répondants),
- la réalisation de focus group avec des publics cibles (BRSA, jeunes, seniors),
- des enquêtes en ligne auprès des professionnels du territoire (47 répondants).

[De l'évaluation du Contrat local de santé 2019-2022

16
actions mises en place

4
actions hors CLS proposées par des partenaires du territoire et 6 actions non prévues

27
objectifs opérationnels sur 37 atteints

13
objectifs spécifiques sur 20 atteints

Cette évaluation a permis de mettre en avant les actions que se sont révélées efficaces et de mettre en avant les plus-values du CLS, notamment concernant la dynamique partenariale sur le territoire.

[D'une instance décisionnelle

Un comité de pilotage présidé par le Président de la Communauté d'Agglomération Portes de France - Thionville et le Directeur de l'Agence Régionale de Santé Grand Est.

[D'une instance technique

La mobilisation technique des signataires permet la cohérence entre les politiques publiques portées par chacun et le travail d'écriture, de suivi et d'évaluation du CLS.

[D'un partenariat solide

Le travail en collaboration est essentiel pour permettre la mise en œuvre des priorités de santé sur le territoire et lutter contre les inégalités. Ils se sont engagés au côté de la CAPFT et de l'ARS en devenant signataires du Contrat local 2023-2025 : la Région Grand-Est, le Département de la Moselle, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Moselle, le Régime Local d'Assurance Maladie d'Alsace-Moselle, le Centre Hospitalier Régional Metz - Thionville et la Préfecture de Moselle.

[D'un accompagnement des porteurs de projet par le service santé

Un soutien des chargées de missions santé auprès des porteurs dans le développement d'actions coordonnées sur le territoire.

Les 13 communes de la CAPFT ont ainsi renouvelé leurs souhaits d'agir localement, au plus proche des besoins en santé des habitants.

UN PLAN D' ACTIONS EN SANTÉ ÉLABORÉ SUR 5 GRANDES PRIORITÉS :

- 1 Accès à la santé, aux droits et aux soins
- 2 Le bien-être et la santé mentale
- 3 Les maladies métaboliques, cardiovasculaires et les cancers
- 4 La santé environnementale
- 5 La lutte contre le tabagisme

UN PLAN D' ACTIONS QUI MET L'ACCENT SUR...

[Les jeunes (16-25 ans)

Si les jeunes sont globalement en bonne santé et se perçoivent comme tels, les comportements qui s'installent à cette période de la vie, ainsi que les environnements physiques et sociaux, dans lesquels ils se développent, conditionnent leur avenir en matière de santé. En effet, par leur mode de vie et en fonction aussi de facteurs socio-culturels, économiques et financiers, les jeunes sont exposés à divers risques de santé : comportement à risques, difficultés liées à la vie affective et sexuelle, souffrance psychique...



[Les personnes vulnérables

La précarité ne se caractérise pas par une catégorie sociale particulière mais est le résultat d'un enchaînement d'événements et d'expériences qui débouchent sur des situations de fragilisation économique, sociale et familiale. Les processus de précarisation s'accompagnent d'une souffrance psychique alliant mauvaise image de soi et sentiment d'inutilité sociale et peuvent conduire à une véritable dégradation de la santé.



UN PLAN D'ACTION QUI VEUT...

[Coordonner les acteurs et mutualiser les ressources

Améliorer la visibilité des acteurs, structures ou actions existant sur le territoire pour exploiter au maximum nos ressources auprès des habitants quelque que soit leurs besoins, notamment au travers de groupes de travail et en élaborant un annuaire des actions et des acteurs du territoire.

[Développer la participation citoyenne

Inclure les habitants dans la construction de projets de santé, notamment au travers de l'action « parlons santé ! ». Les habitants sont invités à réfléchir sur les questions de santé et à construire avec les partenaires des actions permettant d'améliorer leur propre santé.

[Agir sur les inégalités sociales et territoriales de santé

Les inégalités de santé sont des « différences systématiques, évitables et importantes dans le domaine de la santé » observées entre des groupes sociaux. Elles résultent d'une inégalité de distribution d'une multitude de déterminants sociaux tels que le genre, le pays de naissance, la composition familiale, le revenu, la scolarité, le métier, le soutien social mais aussi d'autres déterminants plus globaux, telles que les politiques sociales.

Les déterminants sociaux sont à l'origine des inégalités sociales de santé, définies comme « toute relation entre la santé et l'appartenance à une catégorie sociale ». Ces inégalités s'accompagnent d'inégalités territoriales d'accès à des services ou à l'emploi selon les territoires. Elles s'accompagnent aussi de disparités de qualité de vie, d'environnement et de travail (Santé Publique France).

La CAPFT comporte 3 quartiers prioritaires « Politique de la Ville » : la Côte des Roses à Thionville, les Près de Saint-Pierre / Milliaire à Thionville et les Terrasses des Provinces à Yutz.

Le CLS a pour vocation de décliner plus particulièrement des actions qui seront déployées dans ces quartiers au travers de projets spécifiques pour des publics parfois plus vulnérables.

[Intégrer la santé dans l'ensemble des politiques publiques

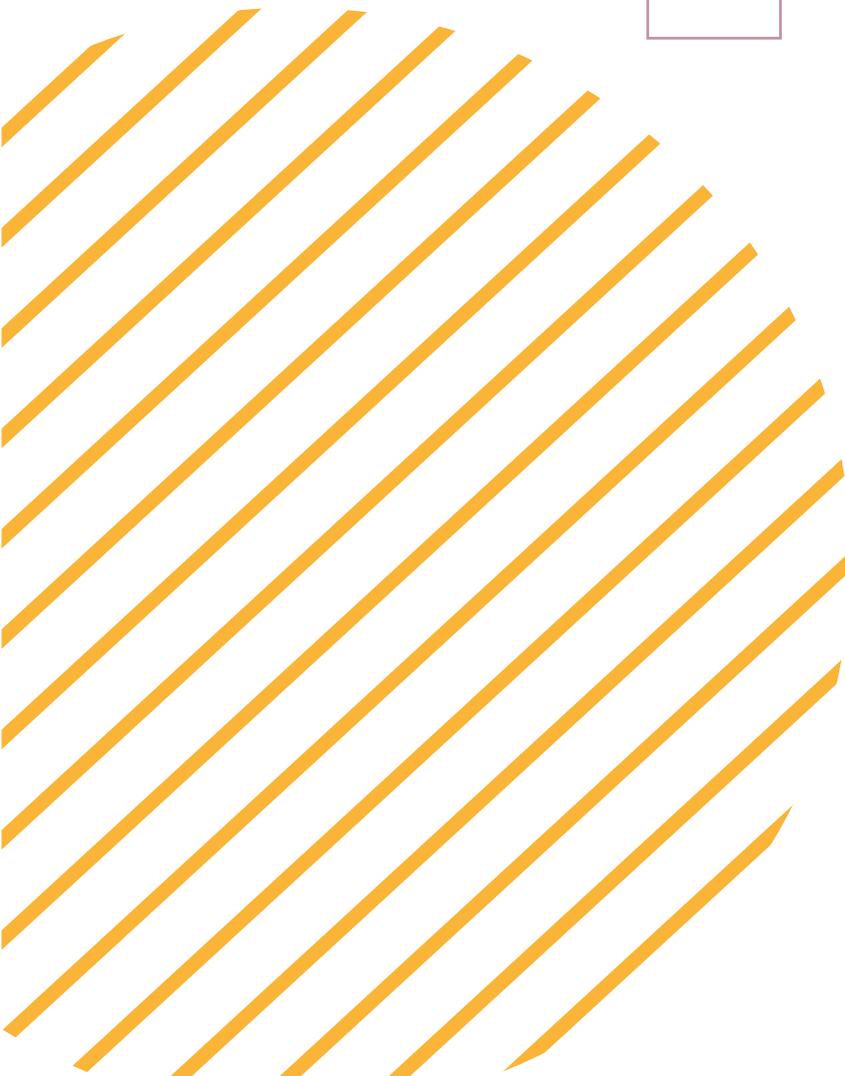
Ce CLS prendra particulièrement à cœur d'agir sur l'ensemble des déterminants de la santé, qu'ils soient environnementaux, comportementaux ou liés au système de soins. C'est en cela que le CLS rassemble de nombreux signataires et partenaires, afin de développer une intervention cohérente et transversale aux différentes politiques publiques de la CAPFT.

Le Plan Climat, Air, Energie et Territoire ainsi que le Contrat de Ville et la Convention Territoriale Globale seront particulièrement mis en avant dans le CLS, de par leurs enjeux partagés en termes d'environnement, de lutte contre les inégalités et d'actions auprès de la jeunesse.



LES 5 PRIORITÉS

DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PORTES DE FRANCE-THONVILLE



1

PRIORITÉ 01

ACCÈS À LA SANTÉ,
AUX DROITS ET AUX
SOINS

2

PRIORITÉ 02

LE BIEN-ÊTRE
ET LA SANTÉ MENTALE

3

PRIORITÉ 03

LES MALADIES MÉTABOLIQUES,
CARDIOVASCULAIRES
ET LES CANCERS

4

PRIORITÉ 04

LA SANTÉ
ENVIRONNEMENTALE

5

PRIORITÉ 05

LA LUTTE CONTRE LE
TABAGISME

PRIORITÉ 01

ACCÈS À LA SANTÉ, AUX DROITS ET AUX SOINS

52%

des médecins généralistes
ont plus de 55 ans et 33% ont
plus de 60 ans

9,5%

des patients de plus de
17 ans consomment sans
Médecin Traitant

11 communes sur 13 sont en
manque de professionnels de santé

[Le constat

Une offre médicale de proximité de qualité qui s'amenuise et un accès aux soins inégalement réparti sur le territoire...

Les données quantitatives montrent une diminution importante et constante de la densité de médecins généralistes sur le territoire. En réponse, un arrêté de l'ARS Grand Est de 2022 a classé 10 Communes de la CAPFT en zone d'action complémentaire (ZAC) : Angevillers, Basse-Ham, Fontoy, Havange, Kuntzig, Lommerange, Manom, Rochonvillers, Thionville, et Yutz.

La Commune de Tressange est, quant à elle, classée en Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP).

La répartition est également inégale, avec une concentration de professionnels sur les communes urbaines.

Ce constat est largement partagé par les professionnels, les Maires et surtout les habitants. L'ensemble des personnes interrogées constate un manque de professionnels de santé, déclare avoir des difficultés à consulter et note des délais d'attente de plus en plus longs.

Il est donc primordial de renforcer l'offre de soins de premier recours et l'accès aux droits et aux soins sur le territoire communautaire.



[Au programme :

Fiche-action 1.1 : Création d'un outil fonctionnel de recensement de l'existant

Rendre lisibles les dispositifs de soins et de coordination sur le territoire pour l'ensemble de la population, avec un focus chez les jeunes

Fiche-action 1.2 : Groupe de coordination accès à la santé

Renforcer la coordination et la collaboration entre les dispositifs existants

Fiche-action 1.3 : Règlement d'intervention d'aide à l'installation de professionnels de santé

Renforcer la politique d'attractivité du territoire à destination des futurs professionnels de santé

Fiche-action 1.4 : « Mon projet de santé à Portes de France- Thionville »

Accompagner les professionnels de santé dans leur projet d'installation sur le territoire

Fiche-action 1.5 : « Accès aux Droits de Santé – Solidarité- AD2S »

Renforcer l'accès des personnes en situation de précarité aux droits de santé



Fiche-action 1.6 : Sensibilisation des acteurs de terrain dans l'accès aux droits de santé des jeunes et de leur parcours de soins

Renforcer les attitudes favorables des jeunes sur les parcours de soins.



PRIORITÉ 02

LE BIEN-ÊTRE ET LA SANTÉ MENTALE

+4,2%

Un taux d'affections
psychiatriques de longue
durée en augmentation entre
2014 et 2019 sur le territoire

30%

des habitants interrogés ont
une mauvaise perception de
leur état de santé psychique

1/5

L'OMS estime aujourd'hui qu'une
personne sur cinq vivra au cours de sa vie un
trouble psychique



[Le constat

Le diagnostic met en lumière un manque crucial de professionnels de la psychiatrie sur le territoire, malgré l'ouverture d'une clinique privée de psychiatrie.

Les professionnels sont démunis face aux situations de plus en plus complexes et ne trouvent pas de solutions d'orientation vers le système de soins. Pourtant, les affections psychologiques de longue durée sont le 4ème groupe d'affection de longue durée le plus important en termes de patients sur le territoire.

Les chiffres montrent également une aggravation des indicateurs de santé mentale suite à la crise sanitaire du Covid19, comme le nombre de passages aux urgences pour pensées suicidaires. Le constat est partagé par les professionnels et les maires.

Quant aux habitants, la santé mentale a été exprimée via les déterminants de la

santé mentale : le besoin de se retrouver, de développer le lien social, de loisirs et de sorties.

Enfin, 30% d'entre eux ont une mauvaise perception de leur état de santé psychique.

Un Conseil Local en Santé Mental (CLSM) pourrait enrayer ce phénomène. C'est un espace de concertation et de coordination entre les élus, la psychiatrie, les représentants des usagers, les aidants et l'ensemble des professionnels du territoire. Il a pour objectif de définir et mettre en œuvre des politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale des populations concernées.

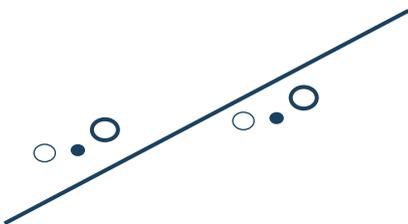
Le CLSM permet une approche locale et participative concernant la prévention et le parcours de soins. C'est un outil qui pourrait permettre de préserver la santé mentale et le bien-être des habitants.



[Au programme

Fiche-action 2.1 : Création d'un Conseil Local en Santé Mentale

Renforcer la coordination et la collaboration entre tous les acteurs concernés par les questions de santé mentale



PRIORITÉ 03

LES MALADIES MÉTABOLIQUES, CARDIOVASCULAIRES ET LES CANCERS

91

décès par an pourraient être évités
par un renforcement des actions de
prévention

1/4

des habitants sont en
Affection de Longue
Durée

24%

des habitants ont une
mauvaise perception de leur
état de santé physique

[Le constat

Les antécédents familiaux, l'âge, le sexe, le tabac, l'hypertension artérielle, le cholestérol, la surconsommation d'alcool, le stress médicopsycho-social ou encore la sédentarité sont des facteurs de risque pouvant entraîner une Affection de Longue Durée (ALD). Ces ALD peuvent se traduire par des maladies comme le cancer, une insuffisance respiratoire, le diabète, les maladies de l'appareil circulatoire, etc.

Presque un quart des habitants du territoire sont en Affection de Longue Durée (ALD), soit 25%. On constate également que le taux de patients en ALD sur le territoire est supérieur à l'échelon national. Enfin, on estime qu'en moyenne, 91 décès par an pourraient être évités par un renforcement des actions de prévention.

Selon l'enquête de terrain, 24% des habitants ont une mauvaise perception de leur état de santé physique. Aussi, la perception d'une bonne santé pour les habitants passe par des habitudes de vie saine, comme la pratique d'une activité physique régulière et une alimentation équilibrée.

Ainsi, il est nécessaire de prendre en compte et de prévenir l'accumulation de ces facteurs de risque avant la déclaration d'une maladie chronique.

Le Contrat Local de Santé à la volonté de renforcer les comportements favorables des habitants à la prévention des maladies chroniques (métaboliques, cardiovasculaires et cancers) et de renforcer l'autonomie de la personne dans la gestion de sa maladie chronique ou de ses facteurs de risques.



[Au programme

Fiche-action 3.1 : Création d'un outil fonctionnel de recensement de l'existant

Améliorer la visibilité de l'offre d'activité physique sur le territoire

Fiche-action 3.2 : Je me bouge pour mon cœur

Renforcer les attitudes et les aptitudes favorables à l'application des bases alimentaires équilibrées et à la pratique d'une activité physique adaptée

Fiche-action 3.3 : Prévenir l'Obésité Infantile dans l'Agglomération Thionvilloise

Renforcer les attitudes et les aptitudes favorables à l'application des bases alimentaires équilibrées et à la pratique d'une activité physique dès le plus jeune âge

Fiche-action 3.4 : Participation aux programmes de dépistages organisés des cancers

Faire évoluer favorablement les représentations des habitants sur les dépistages organisés des cancers

Fiche-action 3.5 : Groupe de coordination sport santé

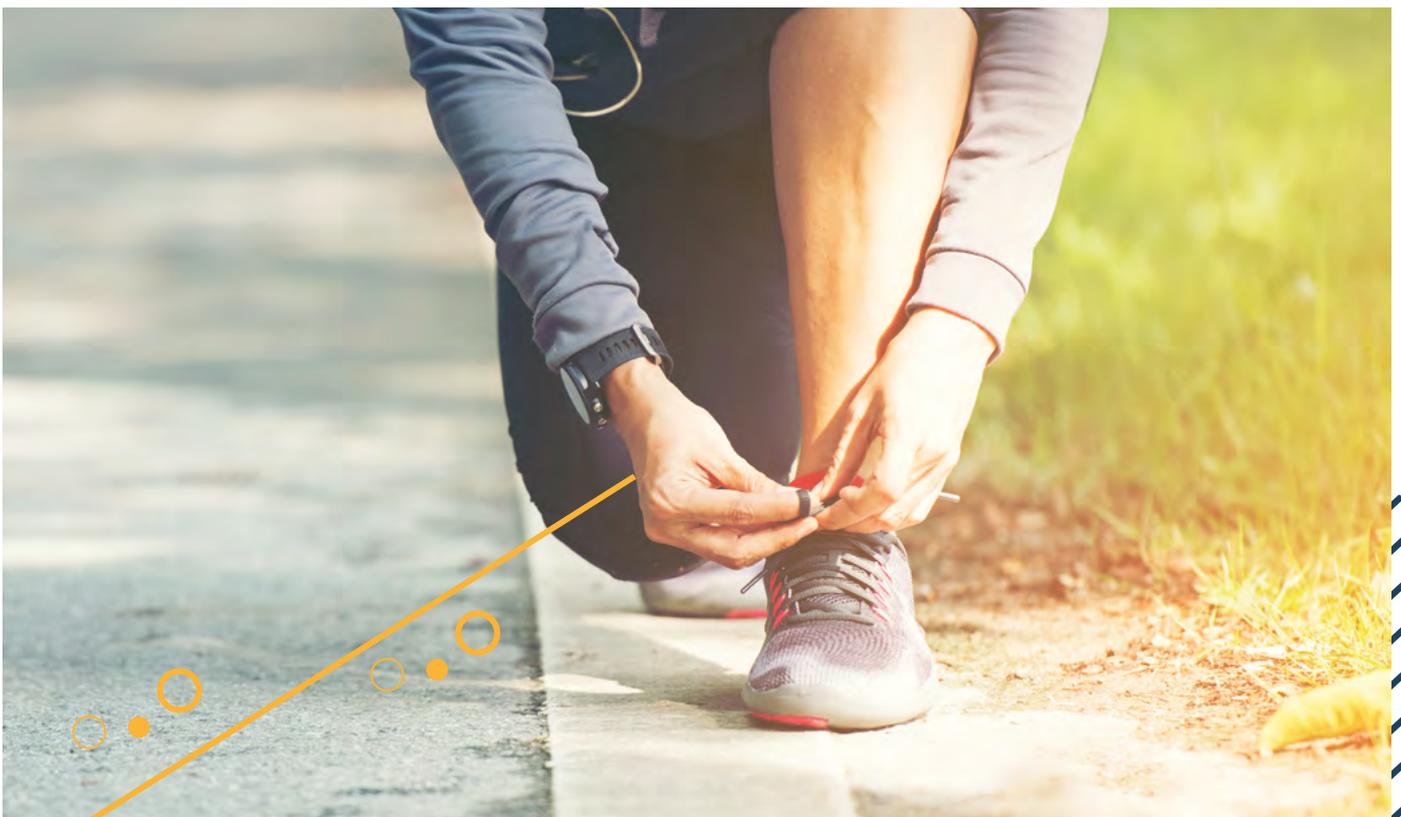
Renforcer la collaboration entre les dispositifs existants de prise en charge de la pratique sportive et notamment le sport-santé

Fiche-action 3.6 : Programme d'autonomisation à la pratique d'activité physique

Renforcer les compétences d'adaptation des personnes en faveur de la pratique d'activité physique

Fiche-action 3.7 : Programme de prise en charge du surpoids et de l'obésité chez les enfants et les adolescents

Renforcer la collaboration entre les secteurs sociaux, médico-sociaux et médicaux dans l'élaboration d'un suivi des enfants et des adolescents.



PRIORITÉ 04

LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

Une partie de la population exposée à une mauvaise qualité de l'air, dépassant les lignes directrices OMS.

Le cadre de vie : 2^e

thématique sur laquelle les habitants ont fait le plus de propositions pour améliorer la santé des habitants.

Difficultés de mobilité interne à la CA

L'axe autoroutier de l'A31 particulièrement exposé à la pollution de l'air.



[Le constat

Pourquoi prendre en compte les questions d'environnement en santé ?

L'environnement physique est un déterminant crucial de la santé des habitants sur lequel les municipalités et les intercommunalités ont une vraie légitimité d'action. Couvrant l'aménagement urbain, l'eau, la protection contre les ondes, le logement et les actions favorables au développement durable, la CAPFT a la compétence légale d'agir. Cela permet d'assurer à la population un même niveau d'accès à un environnement urbain de qualité et de lutter contre l'accumulation des inégalités territoriales.

En effet, il existe une relation étroite entre le climat, l'environnement (les écosystèmes) et l'état sanitaire d'une population. Environ un quart de la population sur le territoire a plus de 60 ans, ce qui la rend plus vulnérable. Sans efforts d'adaptation, le changement climatique aura de lourds effets sur la santé :

- ⊙ Dégradation du confort thermique et hausse de la mortalité des personnes fragiles, conséquences de vagues de chaleur plus fréquentes et plus intenses.

- ⊙ Augmentation de maladies liées à la qualité de l'air, notamment chez les personnes fragiles (maladies respiratoires chroniques...).
 - ⊙ Aggravation du risque d'allergie et d'asthme due à l'élévation des températures qui devrait allonger les saisons polliniques et augmenter les quantités d'allergènes produites.
 - ⊙ Apparition de nouvelles maladies liées à l'implantation de vecteurs (moustiques...) grâce à des conditions climatiques favorables.
 - ⊙ Développement de maladies liées à la qualité de l'eau, dues à la prolifération d'organismes pour cause de conditions de développement favorables, à la suite d'épisodes de pollution locale pour cause d'inondations ou de concentration des polluants.
 - ⊙ Des traumatismes liés aux événements climatiques extrêmes (inondations, tempêtes, sécheresse).
- Le Contrat Local de Santé souhaite limiter ces impacts et garantir un environnement physique propice à la santé des habitants.



[Au programme

Fiche-action 4.1 : Réseau de référents santé

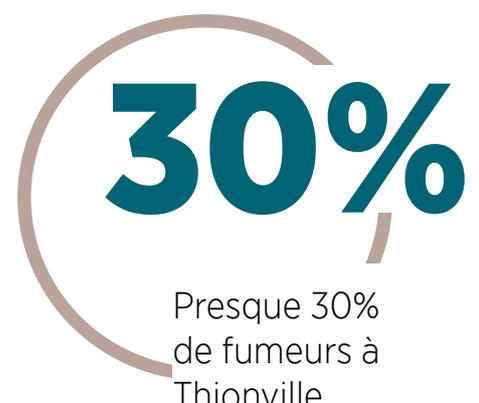
Construire une culture commune en santé au sein de toutes les politiques publiques de la CAPFT

La CAPFT élabore actuellement son Plan Climat, Air, Energie et Territoire (PCAET), un outil de planification, à la fois stratégique et opérationnel, qui permet aux collectivités d'aborder l'ensemble de la problématique air énergie-climat sur leur territoire et notamment les questions de santé environnement.

Les problématiques développées dans ce plan sont étroitement liées au CLS puisque les actions qui y seront développées auront un impact positif sur l'environnement mais également la santé des habitants, comme la végétalisation des cours d'école, la lutte contre les îlots de chaleurs, la préservation des ressources en eau potable, la qualité de l'air intérieur et extérieur, etc.

PRIORITÉ 05

LA LUTTE CONTRE LE TABAGISME



30%

Presque 30%
de fumeurs à
Thionville.



14,4

Age moyen d'initiation à la
première cigarette

Plus de
210 morts prématurées
évitables / jour en
France

[Enjeux et constat

La Région Grand Est est la 4ème région avec le taux le plus élevé de fumeurs. 29% des Thionvillois sont fumeurs. Les problématiques addictives sont également soulignées par les professionnels qui proposent de renforcer les actions de prévention dès le plus jeune âge.

Le tabac est également un facteur de risque reconnu des cancers. Les chiffres montrent que les taux de patients hospitalisés pour pneumopathie, cancers du sein, cancers colorectaux, cancers de la trachée, des bronches et des poumons sont supérieurs aux taux départementaux, régionaux et nationaux.

On constate également un taux de décès liés au tabac supérieur au niveau national ainsi qu'un taux de mortalité par broncho-pneumopathie chronique obstructive (BPCO) beaucoup plus élevé que le taux de mortalité en France.

La ville de Thionville a choisi d'agir contre ce fléau en participant au dispositif Ville Libre Sans Tabac. Celui-ci consiste en la mise en œuvre coordonnée à l'échelle d'une ville de



l'ensemble des mesures démontrées comme efficaces pour lutter contre le tabagisme, au travers d'un Programme Local de Lutte contre le Tabac (PLLT).

Ainsi, le CLS a pour objectif d'éviter la primo consommation de tabac chez les jeunes et de réduire la consommation de tabac des habitants sur le territoire à travers ses actions.

LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ SONT À VOTRE ÉCOUTE

INFIRMIERS SAGES-FEMMES PHARMACIENS MÉDECINS
CHIRURGIENS-DENTISTES MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES



[Au programme

Fiche-action 5.1 : Les compétences psychosociales chez les élèves de CM2

Renforcer les compétences psychosociales des enfants

Fiche-action 5.2 : Info tabac du mois

Rendre lisibles les informations relatives aux produits et à l'industrie du tabac

Fiche-action 5.3 : Formation à l'entretien motivationnel des acteurs du territoire

Renforcer les compétences des professionnels relatives à la conduite d'entretiens sur le sevrage tabagique, à partir des techniques d'entretien motivationnel

Fiche-action 5.4 : Moi(s) sans tabac

Accompagner les fumeurs dans leur démarche de sevrage

Fiche-action 5.5 : « A Thionville, on vous aide à arrêter de fumer »

Accompagner les fumeurs dans leur démarche de sevrage à l'aide des professionnels de santé du territoire

Fiche-action 5.6 : Mairie Libre Sans Tabac

Accompagner les agents dans leur sevrage et devenir un exemple auprès des habitants

Fiche-action 5.7 : Espaces sans tabac

Dénormaliser l'usage du tabac dans l'espace public

Fiche-action 5.8 : Sensibilisation de la Police Municipale

Faire respecter la législation en vigueur et relayer la politique de lutte contre le tabac





LES 25 ACTIONS INITIALES DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

- 
- 1** > Création d'un outil fonctionnel de recensement de l'existant (label jeune)
 - 2** > Groupe de coordination accès à la santé
 - 3** > Règlement d'intervention d'aide à l'installation de professionnels de santé
 - 4** > Mon projet de santé à Portes de France-Thionville
 - 5** > « Accès aux Droits de Santé – Solidarité- AD2S » (label personne vulnérable)
 - 6** > Sensibilisation des acteurs de terrain dans l'accès aux droits de santé des jeunes et de leur parcours de soins (label jeune)
 - 7** > Création d'un Conseil Local en Santé Mentale
 - 8** > Création d'un outil fonctionnel de recensement de l'existant
 - 9** > Je me bouge pour mon cœur
 - 10** > Prévenir l'Obésité Infantile dans l'agglomération Thionvilloise
 - 11** > Participation aux programmes de dépistages organisés des cancers
 - 12** > Groupe de coordination sport santé
 - 13** > Programme d'autonomisation à la pratique d'activité physique
 - 14** > Programme de prise en charge du surpoids et de l'obésité chez les enfants et les adolescents (label jeune)
 - 15** > Réseau de référents santé
 - 16** > Les compétences psychosociales chez les élèves de CM2 (label jeune)
 - 17** > Info tabac du mois
 - 18** > Formation à l'entretien motivationnel des acteurs du territoire
 - 19** > Moi(s) sans tabac
 - 20** > « A Thionville, on vous aide à arrêter de fumer »
 - 21** > Mairie Libre Sans Tabac
 - 22** > Espaces sans tabac
 - 23** > Sensibilisation de la Police Municipale
- Actions transversales**
- 24** > Parlons santé !
 - 25** > Répertoire des acteurs et des actions du territoire

Le Contrat Local de Santé se veut être un outil souple et correspondant au mieux aux besoins et attentes des habitants et des acteurs du territoire : des actions seront ajoutées tout au long de la mise en œuvre du CLS.

LES PARTENAIRES DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ 2023-2025

Liste non exhaustive et ouverte

[Signataires

- ⊙ La Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville
- ⊙ L'Agence Régionale de Santé Grand Est
- ⊙ La Région Grand Est
- ⊙ Le Régime local d'assurance maladie d'Alsace-Moselle
- ⊙ La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Moselle
- ⊙ Le Centre Hospitalier Régional Metz-Thionville
- ⊙ Le Département de la Moselle
- ⊙ La Préfecture de Moselle



[Les partenaires

- ⊙ Académie Metz-Nancy et DSDEN de la Moselle
- ⊙ AIDES
- ⊙ Apolo'J
- ⊙ APEI
- ⊙ APSIS Emergence
- ⊙ Association Est Accompagnement
- ⊙ Association Française des Premiers Répondants
- ⊙ Association Française des Diabétiques de Moselle
- ⊙ Association d'Information et d'entraide Mosellane
- ⊙ ATHENES
- ⊙ Centre Edison
- ⊙ Centre Régional de Coordination du Dépistage organisé des Cancers Grand Est
- ⊙ Centre socio-culturel Jacques Prévert
- ⊙ Centre socio-culturel Le Lierre
- ⊙ Centre socio-culturel Ô couleur du monde
- ⊙ Club cœur et santé
- ⊙ CMSEA
- ⊙ Comité mosellan de la Ligue contre le cancer
- ⊙ Comité National de Lutte Contre le Tabagisme
- ⊙ Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Moselle 3 Vallées
- ⊙ Communauté Professionnelle territoriale de santé Thionville Est
- ⊙ CROS Grand Est
- ⊙ CSAPA Baudelaire
- ⊙ Les Dames de Cœur
- ⊙ FJT des 3 frontières
- ⊙ Gem Théo
- ⊙ GérontoNord
- ⊙ Grand Est Sans Tabac
- ⊙ Habitat et Humanisme
- ⊙ IREPS Grand Est
- ⊙ Maison des Quartiers de la Côte des Roses
- ⊙ Mission Local du Nord Mosellan
- ⊙ Mutualité Française Grand Est
- ⊙ PEP 57



**Communauté d'Agglomération
Portes de France - Thionville**
Hôtel de Communauté
Espace Cormontaigne
4, avenue Gabriel Lippmann
57972 - YUTZ Cedex



➔ agglo-thionville.fr